

## Tarif acheminement

Applicable aux installations électriques de toute nature sur notre réseau de distribution.  
La consommation est enregistrée par un compteur.

**Le timbre** est compté pour les tarifs suivants pour les installations à basse tension à :

Les prix ci-dessous s'entendent en CHF et hors TVA (8%)

Tarifs	Heures Pleines kWh	Heures creuses kWh	Puissance kW	Réactif kvarh
<b>Simple</b>	0.098			
<b>Double</b>	0.112	0.057		
<b>Pro A</b>	0.072	0.032	5.00	* 0.025
<b>Pro B</b>	0.047	0.021	9.80	* 0.025

Pour le client éligible basse tension ayant fait valoir son droit d'accès au réseau, le système de mesure et les processus d'informations sont facturés Frs. 50.-- par mois (hors tva).

**Le timbre** pour les installations alimentées en moyenne tension

Tarifs	Heures Pleines kWh	Heures creuses kWh	Puissance kW	Réactif kvarh
<b>MT</b>	0.025	0.015	4.20	* 0.025

Pour le client éligible moyenne tension ayant fait valoir son droit d'accès au réseau, le système de mesure et les processus d'informations sont facturés Frs. 50.-- par mois (hors tva).

\* Le client a droit à un contingent d'énergie réactive (kVARh = kiloVolts-Ampères réactifs heure) égal à 50 % de la consommation d'énergie active (kWh = kiloWattheures).

Si la consommation d'énergie réactive est supérieure au contingent ci-dessus, l'excédent est facturé à 2,5 cts le kVARh (hors taxes).

Lorsque le montant total facturé par SEIC n'atteint pas la somme plancher de Fr. 6.-- sur la période mensuelle, c'est ce dernier montant qui sera facturé pour l'acheminement.

*Les tarifs s'entendent TVA non comprise.*

*La location des compteurs est comprise.*

*Validité du 01.01.18 au 31.12.18 ainsi que limité à notre réseau de distribution.*

*Ces tarifs s'appliquent pour les clients existants*

*Selon conditions générales en vigueur*

*Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes*